

AVIS DE CONCOURS DE CREATION DE LOGO

Afin de rendre son identité visuelle conforme à sa dénomination et à sa vision, l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy) lance un concours de création de logo.

Le concours est ouvert à tout togolais âgé de plus de 18 ans, sans distinction de sexe. La participation collective est autorisée, à condition que tous les participants de l'équipe répondent aux exigences de la tranche d'âge. Chaque participant ne peut présenter qu'une seule œuvre (un seul logo) sous diverses déclinaisons.

La date limite de soumission des œuvres est fixée au **13 septembre 2021**.

La soumissions de dossiers sont acceptés par courrier électronique à l'adresse secretariat.ancy@ancy.gouv.tg ou sur le site internet de l'ANCy (www.ancy.gouv.tg) avec la mention en objet :« Concours logo ANCy ».

Chaque participant a droit à une seule soumission. Les consignes de création et les détails de soumission sont prévus dans le règlement du concours qui peut être téléchargé sur le site de l'ANCy (www.ancy.gouv.tg).

Le gagnant du concours bénéficiera d'une enveloppe d'un million cinq cent mille (1.500.000) de francs CFA. Le deuxième et le troisième remporteront respectivement des enveloppes de cinq cent mille (500.000) francs CFA et de trois cent mille (300.000) francs CFA.

Lomé le 02 septembre 2021

Le Directeur Général

Cdt GWALIBA Gbota